RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04287
Numéro SIREN : 794 755 041
Nom ou dénomination : A B C G

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/013680

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

Date : 11/05/2017

4862817

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/013680**
n°de gestion : **2013B04287**
n°SIREN : **794 755 041 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/05/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A B C G - Société par actions simplifiée
27 quai Romain Rolland 69005 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/10/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

4862817

13680

cerfa N° 10937*18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2016

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/10/2016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	186 121	AI		186 121
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 104	AS	25 637	7 467
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 048	AU	19 918	18 130
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	8 562	BI		8 562
	TOTAL (II)	BJ	265 835	BK	45 555	220 280
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	472 308	BU	61 348	410 960
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	71 244	BY	204	71 041
	Autres créances (3)	BZ	20 742	CA		20 742
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres . . .)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 192	CG		2 192
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 380	CI		1 380
	TOTAL (III)	CJ	567 865	CK	61 552	506 313
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	833 700	1A	107 106	726 594

Renvois :	(1) Dont droit au bail .		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10938*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2016

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	108 978
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	81 253
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	217 731
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	214 337
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 787
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	208 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 133
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	508 863
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	726 594
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	414 006
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 688

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10167*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2052 - SD 2016

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 396 018	FB		FC	1 396 018
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue { services *	FG	67 979	FH		FI	67 979
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 463 997	FK		FL	1 463 997
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	4 200
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	18 888
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 487 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 034 568
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-137 496
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 282
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	194 797
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 029
	Salaires et traitements *					FY	186 680
	Charges sociales (10)					FZ	65 677
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	19 010
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 279
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 386 826
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	100 259
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 785
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	5 785
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-5 785
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	94 475

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10947*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2016

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise S A S. ABCG — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	68
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	18 047
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 114
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 880
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 169
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 048
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 066
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	26 288
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 505 200
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 423 947
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	81 253

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	12 287
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	14 200
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 163
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES CODE DE LA ROUTE	329	
REGULARISATIONS CLIENTS ET FOURNISSEURS	1 551	68
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES	3 169	
PRIX DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES		18 047

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10169*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 - SD 2016

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	186 121	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des contructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	40 373	KT		KU	4 200	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	8 467	KW		KX	7 135	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	17 900	KZ		LA		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 780	LC		LD	1 766	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	69 521	LO		LP	13 100	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 562	1U		1V	1 000	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	7 562	LR		LS	1 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	263 204	ØH		ØJ	14 100	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	186 121	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES – Constructions	Inst gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	11 469	MK	33 104	ML		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	15 602	MO		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 900	MR		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	4 546	MU		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	11 469	NH	71 152	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	8 562	2G		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	8 562	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	11 469	ØL	265 835	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10171*15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2016

Exercice N clos le 31/10/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan · de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10172*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2016

Désignation de l' entreprise S.A.S. ABCG — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 867	QA	12 069	QB	8 300	QC	25 637
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 524	QE	1 658	QF		QG	3 182
	Matériel de transport	QH	9 433	QI	4 717	QJ		QK	14 150
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 020	QM	566	QN		QO	2 586
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	34 845	QV	19 010	QW	8 300	QX	45 555
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	34 845	ØP	19 010	ØQ	8 300	ØR	45 555

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10943*18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2016

Désignation de l' entreprise S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	48 070	6P	13 279	6R		6S	61 348
	Sur comptes clients	6T	929	6U		6V	725	6W	204
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	48 998	TY	13 279	TZ	725	UA	61 552
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	48 998	UB	13 279	UC	725	UD	61 552
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	13 279	UF	725		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C G I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10950*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2016

Désignation de l' entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 562	UV		UW	8 562
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	244				244
	Autres créances clients	UX	71 000		71 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	908		908		
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 381		8 381		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	5 062		5 062		
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 391		6 391		
Charges constatées d'avance		VS	1 380		1 380		
	TOTAUX	VT	101 928	VU	93 121	VV	8 806
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 688	7 688		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	206 649	111 792	94 857	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	208 722	208 722		
Personnel et comptes rattachés		8C	25 718	25 718		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 896	23 896		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	994	994		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 922	17 922		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 354	3 354		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	10 387	10 387		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 133	3 133		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	508 863	VZ 414 006	94 857	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	10 387
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 654	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10951*18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A - SD 2016

Désignation de l' entreprise	S.A.S. ABCG	Formulaire déposé au titre de l'IR	ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/10/16

I. RÉINTÉGRATIONS

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	WA	81 253
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							WB	
		de son conjoint			moins part déductible*			à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G.I)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW	329
	Amendes et pénalités	WJ	329		Charges financières (art 212 *bis*) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)								I7	31 747
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		- imposées aux taux à 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme							WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	14 200
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
								TOTAL I	WR	127 529

II. DÉDUCTIONS

								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l' impôt sur le revenu)							WV
		- imposées au taux de 0 %							WH
		- imposées au taux de 19 %							WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						XA
Mesures d' incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
	Majoration d'amortissement*								XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 *sexies* A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité (art 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobilier cotées (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
		Zone franche urbaine (art 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art 44 *quaterdecies*)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art 44 *quindecies*)				PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	11 323
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
								TOTAL II	XH	11 323

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	116 206
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	116 206
		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10952*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DGFiP N° 2058 - B - SD 2016

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 258

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports** (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10953*18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2016

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB	438
			- Autres réserves	ZD	69 813
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	70 251	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	70 251	(NB. le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	70 251

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	63 519)	YQ	56 401
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	26 520
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	51 040)	XQ	51 040
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 271
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	370)	ST	107 965
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	194 797
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 945
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	2 084
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 029
T.V.A.	- Montant de la T V A collectée				YY	253 358
	- Montant de la T V A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	164 887
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				ØB	186 085
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Effectif moyen du personnel *	(dont apprentis	1	handicapés) 0	YP	6
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- **Filiales et participations :** (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10179*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2059 - A - SD 2016

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	11 469		8 300		3 169
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I. Immobilisations *	1		18 047	14 878	14 878				
	2				VOIR ANNEXE				
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		[illegible]			14 878				
		[illegible]							
		[illegible]							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10954*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

DGFiP N° 2059 - B - SD 2016

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10955*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2059 - C - SD 2016

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (2) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a *sexies-0* du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins values: À 19 %, 16 5 % (1) ou à 15 % (2)	Moins values: A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	Moins values: A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	Imputations sur les plus-values à long terme: À 15 % Ou À 16,5 % (1) (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6) (7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10182*21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ABCG

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 11484*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059 - E - SD 2016

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG — Néant ☐ *

Exercice ouvert le 01/11/2015 et clos le 31/10/2016 — Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	1 396 018
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	67 979
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	4 200
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	14 626
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 482 824

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 034 568
Variations de stocks (marchandises)	OO	-137 496
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	4 282
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	131 470
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 032 824

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — **TOTAL 1 - TOTAL 2**	OG	449 999

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	449 999

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 497 038

Période de référence	GY	0	1	/	1	1	/	2	0	1	5	GZ	3	1	/	1	0	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

N° 11624*16

cerfa

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au C G I.) (17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2016

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311016

N° SIRET 7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. ABCG

ADRESSE (voie) 27 Quai Romain ROLLAND

CODE POSTAL 69005 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse . N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse . N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse . N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse . N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHARLET Prénom(s) Blaise
Nom marital ____ % de détention 51 0000 Nb de parts ou actions 1 275.00
Naissance Date 23/12/1980 N° Département 69 Commune TASSIN-LA-DEMI-LUNE Pays France
Adresse N° 5 Voie rue Laurencin
Code Postal 69002 Commune LYON 2EME ARRONDISSEMENT Pays France

Titre (2) M Nom patronymique GERMAIN Prénom(s) Anthony
Nom marital ____ % de détention 49.0000 Nb de parts ou actions 1 225 00
Naissance Date 24/02/1982 N° Département 69 Commune VILLEURBANNE Pays France
Adresse . N° 111 Voie Chemin du Grand Roule
Code Postal 69350 Commune LA MULATIERE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

N° 11625*16

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann III au C G I)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G-SD 2016

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311016

N° SIRET 7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S A S ABCG

ADRESSE (voie) 27 Quai Romain ROLLAND

CODE POSTAL 69005 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 11093*17

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2016 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG

Adresse 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON

du 01/11/15
au 31/10/16

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ●

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	CROZEL STEPHANE VENDEUR	LES GUILLERMETS 38122 COUR ET BUIS
2	CHARLET BLAISE PRESIDENT	5 RUE LAURENCIN 69002 LYON
3	GERMAIN ANTHONY DIRECTEUR GENERAL	47 EDMOND LOCARD 69005 LYON
4	FOURNO PHILIPPE ACCORDEUR	9 RUE DES COQUELICOTS 21190 MERCEUIL
5	GOUTORBE JEAN-PIERRE ACCORDEUR	34 RUE DES GUERINS 69210 SAINT GERMAIN NUELLES
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice ●)	Valeur des avantages en nature (v notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice ●)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	33 370				33 370				33 370
2	38 400				38 400				38 400
3	37 200				37 200				37 200
4	21 789				21 789				21 789
5	17 600				17 600				17 600
6									
7									
8									
9									
10									
**	148 359				148 359				148 359

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice ●)

Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) ●	148 359	- de l'exercice 2016 ●	116 206
- de l'exercice précédent ●	175 143	- de l'exercice précédent ●	75 375

Nom et qualité du signataire
Blaise CHARLET
Président

A Bron , le 23/01/17
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ISACOMPTA (2016) Copyright Groupe ISA

Désignation de l'entreprise	S.A.S. ABCG
Numéro de siret	79475504100017

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	**N° de SIRET du principal établissement**	**Code APE**
	79475504100017	4759B
S.A.S. ABCG 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

	I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	€
	A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	116 206
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	14 878
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
	B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

	II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	14 878
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	23 242
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	38 120
l	**III BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	78 086
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2016 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise	S.A.S. ABCG
Numéro de siret	79475504100017

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	**N° de SIRET du principal établissement**	**Code APE**
	79475504100017	4759B
S.A.S. ABCG 27 Quai Romain ROLLAND 69005 LYON	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

	I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	€
	A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	116 206
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	14 878
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
	B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

	II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT	
g	Montant maximum éligible au taux réduit 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	14 878
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	23 242
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	38 120
l	**III BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	78 086
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2016 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise	S.A.S. ABCG
Numéro siret	79475504100017

Exercice du 01/11/2015 au 31/10/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne WQ)	
Dépenses de mécenat (dons ouvrant droit à réduction)	14 200
TOTAL	14 200

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne XG)	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	4 435
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 067
CICE	5 821
TOTAL	11 323

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/11/2015 au 31/10/2016

Désignations	Montant
CICE 2016 CICE 2016	4 729
AIDE EMBAUCHE SYLAE SYLAE PRINCIC 09 ET 10/2016	333
Total des produits à recevoir	**5 062**

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/11/2015 au 31/10/2016

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMP CA 15 K€ JUMPER 48M - N° 1	11
OD Clôture Emprunt CREDIT AGRICOLE RENEGOCIATION	251
CAP BML BML COMPTA 4EME ACPTE	1 080
CAP BML BML SOCIAL 10/2016 (9X24)	259
Provision pour congés à payer Provision brut	3 785
CAP PRIMES PRIMES	21 500
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	1 474
PRIMES CH.SOC. SUR PRIMES	10 610
CAP CFE 2016 CFE 2016 (10/12)	3 091
FNP AREA	347
CAP FORMATOIN CONTINUE	753
CAP TAXE D'APPRENTISSAGE	931
Total des charges à payer	**44 092**

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise S.A.S. ABCG
Numéro de siret 79475504100017

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/11/2015 au 31/10/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ASSURANCE APRIL STEINWAY			272		
CCA ASSURANCE APRIL LOCAL DUCHERE			309		
CCA ASSURANCE MAAF CAMIONS			242		
CCA CB PIANO>16/11/2016			557		
Total des charges constatées d'avance			**1 380**		

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise	S.A.S. ABCG
Numéro de siret	79475504100017

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle* (6)
Fuch & Mohr 75420	200		175		25
Hupfeld 46652	200		192	–	8
Rosler 118074	400		336		64
Yamaha EBSM01968	280		253		27
Kawai 1816014	3 390		2 778		612
Alexandre Hermann	300		214		86
Legnica 117069	300		249		51
Cramer 139421	200		200		
Hupfeld 112525	400		281		119
Waldstein H02681	500		426		74
George Steck RP0734	1 600		1 446		154
SOJIN 90558	1 000		588		412
G STECK RP0707	2 000		1 000		1 000
YAMAHA 3352746	200		77		123
YAMAHA EBUY01760	252		45		208
YAMAHA ECQ001683	246		39		207
Total	**11 469**		**8 300**		**3 169**

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
Fuch & Mohr 75420	25	575	550	550				
Hupfeld 46652	8	742	733	733				
Rosler 118074	64	400	336	336				
Yamaha EBSM01968	27	280	253	253				
Kawai 1816014	612	6 250	5 638	5 638				
Alexandre Hermann	86	833	748	748				
Legnica 117069	51	417	366	366				
Cramer 139421								
Hupfeld 112525	119	121	2	2				
Waldstein H02681	74	1 250	1 176	1 176				
George Steck RP0734	154	1 908	1 754	1 754				
SOJIN 90558	412	1 250	838	838				
G STECK RP0707	1 000	2 417	1 417	1 417				
YAMAHA 3352746	123	1 000	877	877				
YAMAHA EBUY0176	208	271	63	63				
YAMAHA ECQ00168	207	333	126	126				
Total	**3 169**	**18 047**	**14 878**	**14 878**				

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Fax : 04.78.37.98.25 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ – RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 – Orias Intermédiaire MOBSP n°15000385

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 30 Mars 2017

L'an Deux Mille dix-sept,

Le 30 Mars,

A 12h30,

Au siège social,

Les associés de la société ABCG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Blaise CHARLET, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2500 sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.10.2016,
- Quitus aux dirigeants,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.10.2016, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81.252,65 € de la manière suivante :

- Le solde au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à : 190.231,01 €

L'Assemblée Général prend acte qu'il n'y a pas eu de distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblé Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président décide la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Fait à Lyon, le 30 Mars 2017

Monsieur Blaise CHARLET,

Président

Monsieur Anthony GERMAIN,

Directeur Général

EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Fax : 04.78.37.98.25 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ – RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 – Orias Intermédiaire MOBSP n°15000385

Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 2017

Feuille de présence

Associés	Parts Sociales	Voix	Signature
M. Blaise CHARLET 5, rue Laurencin 69002 LYON	1275	1275	
M. Anthony GERMAIN 47, rue du Docteur Edmond Locard 69005 LYON	1225	1225	
Totaux :	2500	2500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincères et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 2500 droits sociaux.

04 MAI 2017

SP | CG | CSSF | EM

Monsieur Blaise CHARLET,

Président